

CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF D'ACCUEIL DE JOUR
Exercice 2021

ENTRE

La Collectivité de Corse, représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse,

D'une part,

ET

La Fédération des Associations Laïques et d'Education Populaire, la « FALEP », située Immeuble Le Louisiane Bâtiment A CS 30027 Ajaccio cedex 1, n° SIRET 306 663 717 00222, représentée par sa présidente,

D'autre part,

VU les articles 115-1 à 115-5 du chapitre 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à la Lutte contre la Pauvreté et les Exclusions,

VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 portant création du fonds de solidarité pour le logement, et notamment son article 65,

VU la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le Plan de lutte contre la précarité,

VU la délibération n° 21/ de la Commission Permanente du 29 septembre 2021 approuvant la convention relative au dispositif d'accueil de jour géré par la FALEP 2A sur le territoire d'Aiacciu,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : *Objet de la convention*

La présente convention définit les modalités selon lesquelles la Collectivité de Corse participe au financement d'une prestation dite d'accueil de jour, exercée par la FALEP à Aiacciu.

ARTICLE 2 : *Objectifs de la prestation*

La mission centrale de Stella Maris est l'accueil inconditionnel pour toutes personnes en situation de précarité. L'accueil de jour constitue un espace d'observation sociale privilégié de l'évolution des situations des personnes en situation de précarité sur notre territoire. L'accueil de jour constitue une réponse à la lutte contre la pauvreté, en proposant un espace d'échanges, de sociabilité et d'accompagnement aux personnes les plus vulnérables.

L'action s'articule autour des missions suivantes :

- Un accueil inconditionnel offrant aux personnes à la rue ou en difficulté un abri dans la journée, tous les jours de la semaine ;

- La Mise à disposition de services gratuits permettant de répondre à des besoins primaires (hygiène, douches-sanitaires, vestiaire, buanderie, cafétéria et collation) ;
- Un Cadre sécurisant et professionnalisé permettant un échange convivial autour de différentes activités favorisant ainsi la relation de confiance avec les professionnels ;
- Un Service de domiciliation administrative (Arrêté n° 2A-2016-12-21-001 du 21 décembre 2016 portant agrément de la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente pour procéder à l'élection de domicile des personnes sans domicile stable)
- Des entretiens sociaux et entretiens spécifiques à la demande permettant d'initier une évaluation et un accompagnement social, dans une stratégie globale de lutte contre l'exclusion et d'accès au droit commun et au logement des personnes sans domicile. Cet accompagnement peut être internalisé ou/et en articulation avec l'ensemble des acteurs de l'intervention sociale et sanitaire.

ARTICLE 3 : Rémunération du prestataire

La Collectivité de Corse met à disposition de la FALEP pour la prestation d'accueil de jour des crédits d'un montant maximum de 112 190 euros.

Le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- 50 %, soit 56 095 euros seront versés à la signature de la convention ;
- le solde sera réglé sur production d'un bilan financier (comptabilité analytique) visé par le comptable et approuvé par l'assemblée compétente, tel que prévu aux statuts de l'association, et d'un bilan d'activité faisant état des résultats, au regard des objectifs visés à l'article 2.

Le montant du solde pourra être revu à la baisse en cas de cessation anticipée de l'activité.

Dans le cas où le compte de résultat fait apparaître un déficit ou un excédent, la FALEP présentera un rapport où seront déclinées :

- En cas d'excédent, la réaffectation du résultat et en fonction des motivations évoquées, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer le versement du solde à concurrence de l'excédent réalisé.
- En cas de déficit, la ou les mesures qu'elle entendra mettre en place pour retrouver l'équilibre des comptes.

Ces documents devront être adressés à M. le Président du Conseil exécutif de Corse, en deux exemplaires originaux et dûment signés par les personnes habilitées à cet effet, avant le 30 juin 2022.

Ils devront comporter notamment les éléments suivants :

Pour le bilan financier :

- liste des cofinanceurs de la prestation, et montant alloué par chacun d'entre eux,
- liste nominative et temps de travail du personnel affecté à la prestation,
- détail de l'ensemble des charges.

Pour le bilan d'activité :

- nombre de personnes accueillies,
- indicateurs relatifs aux personnes accueillies (classe d'âge, composition familiale, situation socioprofessionnelle, caractéristiques du logement occupé, ...),
- nature des difficultés rencontrées,
- orientations vers d'autres dispositifs d'aide sociale,
- type d'accompagnement proposé,
- nombre de domiciliations administratives,
- statut d'occupation (locataire, hébergé, ...)

La FALEP s'engage à fournir à la direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires de la Collectivité de Corse, sur demande et à tout moment, d'autres éléments nécessaires à l'évaluation de la prestation.

ARTICLE 4 : *Communication*

Aucune publication ou communication des bilans relatifs aux missions visées par la présente convention ne peut être effectuée, sauf auprès des autres partenaires financeurs, sans l'accord préalable de la Collectivité de Corse.

Le contractant ainsi que toutes personnes impliquées dans la réalisation des actions sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents qu'ils ont pu recueillir au cours de leurs travaux.

ARTICLE 5 : *Contrôle de la mission*

La Collectivité de Corse se réserve le droit d'exercer tout contrôle sur pièces et sur place auprès de la FALEP qu'elle estimera utile dans le cadre de la présente convention. A ce titre, les services de la Collectivité de Corse peuvent faire appel en tant que de besoin à toute personne ou organisme qualifiés.

Le prestataire s'engage donc à mettre à la disposition de la Collectivité de Corse tout document comptable, financier, administratif et pédagogique, et à faciliter le contrôle de la structure et de l'évolution de la prestation financée.

ARTICLE 6 : *Durée de la convention*

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2021.

ARTICLE 7 : *Dénonciation de la convention*

La présente convention prendra fin dans l'un ou l'autre cas suivant :

- Dénonciation par un des signataires avant son terme en précisant les motifs,
- Non-respect des termes de la présente convention.

La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la signification par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties. Elle peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties.

Avant la prise de décision, il est convenu d'un dialogue entre les parties sur la situation constatée, les voies et moyens pour y remédier.

ARTICLE 8 : *Litige*

Tout litige dans l'exécution de la présente convention fera l'objet, à défaut d'accord amiable, d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 BASTIA CEDEX.

Aiacciu, le

**Le Président
du Conseil exécutif de Corse**

**La Présidente
de la FALEP 2A**

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> première demande <input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global <input type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère** DDCSPP
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional** CDC
Direction/Service Direction de l'Insertion et du Logement
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)** Agence Régionale de Santé

STELLA MARIS 2021

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Fédération des Associations Laïques et d'Éducation Permanente

Site web : <http://www.falep2a-ajaccio.fr/>

1.2 Numéro Siret : 13 10 16 16 16 13 17 11 17 0 0 2 2 2 1

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : IW 12 JA 11 0 0 0 3 3 1 1

(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |

Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : Im. Le Louisiane - Bât A - Rue P. Colonna d'Istria - CS 30027

Code postal : 20018 Commune : AJACCIO Cedex 1

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DUBREUIL-VECCHI Prénom : Hélène

Fonction : Présidente

Téléphone : 0495214197 Courriel : falepdg@falep2a.org

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : SIMON Prénom : Jean Michel

Fonction : Directeur Général

Téléphone : 0607898487 Courriel : jm.simon@falep-prevention.org

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
Aide Sociale à l'Enfance	Département 2A	01/01/77
Habilitation Justice	Etat	01/01/90
Hébergement Social	Etat	01/01/85
Domiciliation administrative	Etat	01/01/08

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

La Ligue de l'Enseignement / FNARS / CNLAPS / FNSF / FAPIL / FENAMEF / FESJ / CRESS.....
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Association loi 1901 affiliées.....
.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	46
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	93
dont nombre d'emplois aidés	7
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	78,17
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	4257

5. Budget¹ de l'association

Année 20.21 ou exercice du 01/01/2021.. au 31/12/2021...

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	230 340	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	193 600
Achats matières et fournitures	42 940	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	187 400	74 - Subventions d'exploitation²	3 807 646
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	507 881	DDCSPP	1 139 851
Locations	426 838		
Entretien et réparation	47 321		
Assurance	20 930	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	12 792	CDC	2 260 563
62 - Autres services extérieurs	111 272	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	55 500		
Publicité, publication	500		
Déplacements, missions	31 500	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	23 772		
63 - Impôts et taxes	208 847		
Impôts et taxes sur rémunération	158 500		
Autres impôts et taxes	50 347	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	2 510 271	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	1 807 720	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	8 000
Charges sociales	639 464	Autres établissements publics	399 232
Autres charges de personnel	63 087	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	384 140	75 - Autres produits de gestion courante	1 700
		756. Cotisations	1 700
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	85 092	77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	26 203	78 - Reprises sur amortissements et provisions	61 100
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	4 064 046	TOTAL DES PRODUITS	4 064 046
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	87 - Contributions volontaires en nature
860 - Secours en nature	870 - Bénévolat
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	871 - Prestations en nature
862 - Prestations	
864 - Personnel bénévole	875 - Dons en nature
TOTAL	0
	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Mise en œuvre dans le cadre de l'accueil de jour Stella Maris, d'une écoute spécialisée de la souffrance psychique et d'un accompagnement psycho-social facilitant l'orientation et le retour aux soins de public vulnérable.

Objectifs :

L'objectif est de favoriser l'accès aux soins pour les personnes précaires, vulnérables ou marginalisées.

- 1- Améliorer l'accès aux droits des personnes (CMU, CMU-C, ACS...) et lutter contre le renoncement aux soins.
- 2- Promouvoir la santé mentale.
- 3- Accompagner le retour des personnes précaires dans les dispositifs de droit commun.

Description :

Stella Maris offre un ensemble de prestations aux personnes les plus en difficultés et sans domicile stable.

Des services dont l'objectif est de répondre à des besoins primaires, sanitaires-douches, buanderie-vestiaire.

Un accueil respectueux et anonyme, à l'espace détente dans lequel les collations sont gratuites permettant aux personnes de se poser dans un lieu en journée en se sentant en sécurité.

Une écoute attentive, bienveillante, assurée en complémentarité d'intervention entre agents d'accueil, travailleurs sociaux et psychologue, avec un service de domiciliation administrative avec consigne numérique solidaire (près de 600 personnes domiciliées dont 248 domiciliations première demande réalisées en 2019).

Un échange convivial qui permet d'établir une relation de confiance avec des professionnels autour de différentes activités internes (bibliothèque, concours jeux échecs-dames, expression) et de permanences de partenaires sous convention : juridiques (CDAD), médicales (médecin du monde ANPAA, UMAAP).

Un accompagnement social de proximité, et psychologique prenant en compte la disponibilité et les capacités du moment de la personne : entretiens sociaux pour ouverture de droits, aide alimentaire (228 ménages), accompagnement vers l'hébergement-logement, à la préparation à l'emploi, 630 entretiens psycho-sociaux réalisés en 2019 permettant de soutenir et accompagner 156 personnes vers le soin.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Toute personne majeure en situation de vulnérabilité et/ou de précarité (que celle-ci soit psychique, physique ou sociale) se présentant dans les locaux de l'Accueil de Jour Stella Maris. Ces personnes sont informées lors de l'accueil qu'elles peuvent rencontrer un psychologue. Le temps de présence du psychologue dans la salle commune, en situation d'observation, est souvent un préalable à un véritable travail de fond, tout comme les entretiens en binôme avec l'assistante sociale.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Grand AJACCIO

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

1 directrice adjointe à 0.083 ETP ; 1 chef de service à 0.5 ETP ; 4 agents d'accueil : 4 ETP dont 2 à recruter ; 1 assistante sociale à 1 ETP dont 1 à recruter ; 1 travailleur social à 1 ETP ; 1 psychologue à 0.5 ETP ; 1 animatrice à 1 ETP

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI	6	4,083
dont en CDD	4	4
dont emplois aidés ⁴	4	
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :3

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 1 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 1 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

L'évaluation réalisée fait l'objet d'un rapport d'activité qualitatif et quantitatif, conformément à la convention. Des bilans d'étape sont également effectués pour être présentés lors de différentes réunions institutionnelles. Les indicateurs quantitatifs retenus concernent le taux de fréquentation du public vérifiable grâce à la comptabilisation : du nombre d'entretiens formels et informels, du nombre de personnes rencontrées, une évaluation plus qualitative portera sur le recensement des problématiques et des troubles psychiques rencontrés; le nombre de liens effectués avec les différents partenaires (UMAPPP, MDM, ANPAA2A...). et l'effectivité des orientations proposées aux personnes rencontrées. Enfin la valorisation du temps consacré à l'équipe et du temps de formation continue (SCEF, FNARS, IREPS).

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année 2021. ou exercice du 01/01/2021... au 31/12/2021..

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	20 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	3 500	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	16 500	74 - Subventions d'exploitation²	296 465
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	33 446	DDCSPP	106 581
Locations	18 331	ARS	31 704
Entretien et réparation	13 600	PRAPS	30 000
Assurance	350	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	1 165	CDC	112 190
62 - Autres services extérieurs	6 400	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 000		
Publicité, publication			
Déplacements, missions	1 800	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	2 600		
63 - Impôts et taxes	16 818		
Impôts et taxes sur rémunération	11 910		
Autres impôts et taxes	4 908	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	305 108	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	213 375	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	15 990
Charges sociales	87 649	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	4 084	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante	11 543	75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	2 981	78 - Reprises sur amortissements et provisions	99 831
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	396 296	TOTAL DES PRODUITS	396 296
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de112190€ , objet de la présente demande représente28,00% du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) SIMON Jean Michel - Directeur Général
représentant(e) légal(e) de l'association FALEP.2A par délégation

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :112190 € au titre de l'année ou exercice 20.21
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 08/06/2021..... à Ajaccio.....

Signature

FALEP 2A Immeuble le Louisiane BAT A Rue Paul Colonna d'Istria - Cs30027 20181 AJACCIO Cedex 1 Tél : 04 95 21 41 97 - falepdg@falep2a.org
--

Insérez votre signature en cliquant sur le bouton ci-dessus

Par Délégation

Le Directeur Général

Jean-Michel SIMON

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Note explicative des financements 2021 de Stella Maris

En 2020 l'accueil de jour de Stella Maris a dégagé un **excédent de 99 831.00 €**.

3 financeurs ont participé aux besoins de l'action.

La DDCSPP : 139 770 €

L'ARS « Espace mieux être » : 40 000 €

Le PRAPS « Accueil Médiation Santé » - fonds dédiés 2019 : 36 667 €

La CDC : 145 000 €

Afin de répartir équitablement l'excédent, le calcul suivant a été fait :

FINANCEURS	MONTANT 2020	%
DDCSPP 2A	139 770	38
ARS / PRAPS	76 667	22
CDC	145 000	40
TOTAL	361 437	100

Pour calculer les subventions prévisionnelles 2021 de chaque financeur, les mêmes pourcentages ont été appliqués.

Pour 2021 la répartition par financeurs est calculée comme suit :

FINANCEURS	MONTANT 2020	%
DDCSPP 2A	106 581	38
ARS / PRAPS	31 704 + 30 000	22
CDC	112 190	40
TOTAL	280 475	100



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CA CORSE 05/08/2016
ENTREPRISES 2A 00080
Tel. 0495535000 Fax. 0495105490

Intitulé du Compte : FALEP CENTRE D
HEBERGEMENT
IMMEUBLE LE LOUISIANE BATIMENT A
RUE PAUL COLONNA D ISTRIA

20090 AJACCIO

DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
12006	00080	73006215585	45

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	1200	6000	8073	0062	1558	545
------	------	------	------	------	------	-----

Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift:
AGRIFRPP820



STELLA MARIS

Rapport d'activité 2020

F.A.L.E.P. 2A Centre d'hébergement et de réinsertion sociale



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS LAÏQUES ET D'ÉDUCATION PERMANENTE
STELLA MARIS Rue des primevères CS 300 27 - 20181 AJACCIO Cedex 01

L'activité globale 2020 ACCUEIL DE JOUR



STELLA MARIS

SOMMAIRE

Introduction	p.3
Missions, personnel,	p.5
Accueil et observatoire du social, le Public	p.7
1. L'espace d'accueil prestations de première nécessité	p.10
2. La domiciliation administrative	p.14
3. La mission d'accompagnement social	p.16
4. L'espace mieux-être	p.25
Conclusion	p.33

INTRODUCTION

La crise sanitaire de 2020 a eu des conséquences en matière d'organisation de notre accueil de jour. En effet, l'accueil du public a été repensé et modifié de sorte à minimiser les risques de contaminations de la COVID.19.

Le premier confinement a été une surprise à laquelle n'était pas préparé le secteur associatif.

Se conformer à certaines règles contraignantes ne semblait pas à priori évident pour les personnes sans domicile fixe. Pour maintenir les distanciations physiques, nous ne pouvions recevoir autant de personnes qu'à l'accoutumée dans un même temps, rester sur place sans limitation de temps n'était pas non plus approprié pour qu'un plus grand nombre puisse profiter des services proposés.

Cependant, malgré ces changements, l'importance de ces lieux apparaît comme encore plus essentielle pour ces personnes qui sont isolées. In fine au terme de l'année, le nombre de personnes en lien avec l'accueil de jour avec plus de 800 bénéficiaires en file active est toujours considérable.

Le lien étroit avec les services de l'agence régionale de santé ARS, de la direction départementale de la cohésion sociale DDCSPP, et de la Collectivité de Corse, le travail en collaboration avec l'ensemble des partenaires, l'implication de l'ensemble de notre équipe ainsi que l'incroyable adhésion du public aux nombreuses mesures réglementaires ont permis à l'accueil de jour de continuer à remplir ses missions et services.

La période particulière traversée en 2020, touche intensément cette partie vulnérable de la population dont l'isolement social s'est accru.

Dans l'accueil de jour, la nature du travail s'articule autour de la relation humaine que les mesures sanitaires (port du masque, distanciation) viennent encore plus ébranler.

La situation alarmante a conduit à la fermeture temporaire de certains services, seule la domiciliation a toujours été maintenue. Toutefois, malgré les complications liées à la covid, l'ampleur du travail logistique pour maintenir une présence de proximité tout en sécurisant les personnes a permis une réouverture rapide, mettant en évidence la capacité d'adaptation de l'accueil de jour et la cohésion du travail avec nos partenaires.

En dépit des épreuves liées à cette crise sanitaire, Stella Maris a poursuivi la dynamique engagée en 2019.

Nous avons plusieurs projets qui visaient à améliorer l'accueil du public.

Une partie des travaux d'aménagement négociée avec les propriétaires a pu s'achever, la devanture a été totalement changée, permettant une ouverture sur l'extérieur et plus de luminosité.

- Le projet collaboratif que nous avons débuté en 2019 avec l'Université de Corse section arts appliqués a abouti en 2020 à la présentation de cinq projets sous formes de maquettes et croquis.

L'objectif était d'élaborer un projet de modélisation de notre accueil de jour en identifiant les différents services, le pôle social ainsi que le pôle espace santé. Les différentes productions des étudiants ont été très intéressantes. Nous n'avons pas pu en retenir une en particulier, la manifestation qui était prévue avec jury et remise de prix et l'officialisation de la signature de la convention Université di Corsica et FALEP n'ayant pu se dérouler.

Mais nous nous en sommes inspirés notamment pour créer le nouvel espace santé ainsi que pour le réaménagement du grand espace à vivre (achats de mobiliers de récupérations).

Certains usagers ont souhaité y participer en donnant un peu de leur temps ainsi que de leur énergie. Les travaux font l'objet d'une exposition.

**en annexe Présentation des maquettes d'étudiants, et photographies du nouvel espace santé, la devanture et l'espace à vivre.*

L'espace médical achevé a été investi par l'ensemble des partenaires santé intervenant à Stella Maris.

L'espace santé a donc pris une dimension encore plus importante. La création du local est en adéquation avec les besoins en matière d'accès aux soins du public le plus précarisé et les exigences sanitaires pour la mise en œuvre d'une prise en charge de qualité par nos partenaires : Médecin Du Monde, l'ANPAA (France Addiction aujourd'hui), l'EMPP et le Centre Gratuit d'Information Départemental de Dépistage (service de la CDC).

Stella Maris, c'est également une volonté de développement en synergie avec différents partenaires et les usagers.

Ainsi nous avons contractualisé une nouvelle convention avec le CDAD. Notre demande de labellisation de Point d'Accès aux Droits a abouti et nous sommes à présent identifiés PAD au niveau National. Ceci permet une visibilité plus importante de Stella maris, avec un référencement sur internet.

Notre volonté de développement aujourd'hui est ainsi de tendre le plus possible vers la création d'un établissement ouvert sur son environnement, garantissant aux usagers une participation à la vie sociale et un accès aux services présents dans la cité. Ces personnes aspirent à être considérées comme des citoyens à part entière, cela se traduit par notre volonté d'accueillir le public fragilisé par leur parcours de vie dans des conditions dignes d'un service public adapté à leurs difficultés.

Nos MISSIONS

La mission centrale développée par les accueils de jour est l'accueil inconditionnel dans lequel chacun est reçu sans aucun préalable et peut y trouver :

Un abri et des services dont l'objectif est de répondre à des besoins primaires ;

Un accueil respectueux ;

Une orientation adaptée vers des partenaires qui peuvent intervenir dans les lieux pour faciliter le relais.

La mission des structures d'accueil outre l'offre de service est d'être un relais entre la marginalité et les acteurs classiques de l'insertion. Stella Maris ne déroge pas à cette règle, puisque les besoins des personnes ne se limitent pas aux aides de première nécessité.

Les professionnels écoutent, informent et orientent pour permettre à chacun de trouver sa place dans l'échange social.

Les travailleurs sociaux peuvent s'appuyer sur des activités à caractère collectif dont le but est de redynamiser les personnes, en leur proposant un temps d'échange différent. Cet échange convivial permet d'établir une relation de confiance avec des professionnels.

Dans le contexte particulier de 2020, ces activités ordinaires qui donnent l'opportunité de se mobiliser et de valorisation à une population qui a perdu goût aux activités (d'expression de créativité et de loisirs) n'ont été que peu nombreuses.

Les plus-values de ce lieu d'accueil spécifique restent cependant nombreuses.

L'accueil de jour est un lieu ressources évitant aux personnes la multiplicité de démarches.

Elles trouvent à Stella Maris à la fois :

- Une équipe pluridisciplinaire permanente et disponible qui dispose d'une connaissance avérée du public marginalisé.

Notre équipe offre une écoute attentive, bienveillante, assurée en complémentarité d'intervention entre agents d'accueils, travailleurs sociaux et psychologue.

Et un accompagnement social de proximité, qui tient compte de la disponibilité de la personne et de ses capacités du moment ;

- Une présence régulière de partenaires qui renforce et complète les compétences.

Cet ensemble contribue à la réactivité immédiate entre accueil et accompagnement.

Nos modalités d'accompagnement sont adaptées à un public difficile puisque cumulant de nombreuses problématiques. En dehors de l'accès aux services et à des réponses à l'urgence, il s'agit bien pour l'équipe de soutenir et d'accompagner des personnes aux situations complexes en lien avec l'errance et les souffrances psychiques.

Stella Maris a pour objectif d'apporter sans délai, une écoute et un dépannage à toute personne qui en exprime le besoin, des solutions concrètes et une orientation adaptée.

C'est pourquoi L'Accueil de Jour est un dispositif favorisant la réinsertion sociale de différents publics en grande difficulté



MOYENS

Personnel :

Deux travailleurs sociaux, une médiatrice santé, une psychologue à temps partiel, une équipe de 4 agents d'accueil et d'animation. L'organisation de Stella Maris est articulée sur des débriefings journaliers, des réunions d'équipe hebdomadaires, des points réguliers de synthèse avec les partenaires intra-muros.

Partenariat :

L'accueil qui est proposé amorce un processus d'insertion sociale, médicale et professionnelle. Stella Maris participe au développement d'un travail en partenariat afin d'assurer une prise en charge globale et optimale.

Ce réseau se structure autour des relations entretenues entre professionnels et des outils impulsés pour faciliter la mise en place d'une coordination de l'action envers le public de la rue.

L'accueil de jour est souvent le premier destinataire d'une demande d'hébergement de la part de personnes nouvellement arrivées ou de personnes en errance avec lesquelles un lien de confiance a pu s'établir au fil du temps.

Le travailleur social participe à l'ensemble des commissions du SIAO. Celle de l'urgence établie entre les différents partenaires 115, équipe mobile Croix Rouge et médiateur de rue du Service de prévention, équipes des hébergements urgence L'ALBA - SPERANZA et FALEP, et les commissions d'insertion avec l'ensemble des acteurs du social du territoire.

Les populations précarisées souffrent de maux qualifiés de pathologie ou non. Stella Maris accueille des permanences d'accès aux soins réalisées par convention avec médecins du monde. L'alcoolisme à différents degrés, caractérise une part importante du public reçu, parfois en association avec des produits médicamenteux ou toxiques. La collaboration avec un centre spécialisé prend tout son sens, l'équipe a un rôle de médiation, elle relaye les demandes d'un public qui n'irait pas spontanément s'adresser à une structure. Ainsi la présence de l'équipe mobile psychiatrique EMPP, de l'infirmière et de la psychologue de l'ANPAA permet une première prise de contact et la réalisation d'entretiens spécialisés in situ.

Le Public

L'accueil de jour est caractérisé par sa forte fréquentation. Ce lieu est un point de repère, une porte ouverte, une entrée libre sans contrainte de rendez-vous préalable.



885 personnes différentes reçues durant l'année 2020

ACCUEIL ET OBSERVATOIRE DU SOCIAL

L'offre d'accueil est sans contrepartie sous réserve du respect des quelques grandes règles imposées à tous. La personne n'est pas sollicitée par les membres de l'équipe et c'est souvent parce qu'on ne lui demande rien, qu'elle n'est confrontée à aucune obligation particulière, qu'elle parle spontanément de ses souffrances, de son passé et aussi de ses espoirs.

C'est dans cet échange informel autour du café qu'elle prend confiance, et peut demander une information, ou évoquer un problème.

C'est là que l'accueillant doit se montrer disponible à l'écoute de ce désir de parler qui émerge. Le travail du professionnel est alors de stimuler l'adhésion de la personne afin qu'elle exprime une demande.

Données générales d'activité 2020

Au total durant l'année, **885 personnes** ont fréquenté l'accueil de jour et ont pu utiliser les services proposés : cafétéria, douche, laverie, bibliothèque, jeux de société.

Ainsi la mission d'accueil des publics s'est effectuée à l'accueil de jour STELLA- MARIS dans le cadre :

- De la collaboration avec le SIAO pour le traitement des demandes : **93 évaluations sociales transmises au SIAO**
- De l'élection de domicile : **835 personnes concernées** dont 596 H. 243 F

530 nouvelles domiciliations effectuées au cours de l'année

- Du libre accès aux services gratuits : **885 personnes** identifiées dont 610 H. 275 F.
- D'une offre d'accompagnement social : **381 personnes suivies** dont 272 H et 109 F
- D'un soutien et suivi psychologique : **144 personnes accompagnées** vers le soin

Le nombre total des personnes est en hausse de 36% alors que l'on constate une baisse de flux de 44% **avec 13 275 passages.**

On peut l'expliquer par l'impact des mesures de confinement et les difficultés un temps liées aux attestations de déplacements... Un grand nombre d'utilisateurs n'ayant plus fait plusieurs passages journaliers.

Image globale du public

Les hommes isolés constituent comme les années précédentes le public majoritaire (69 % du public) pour 31 % de femmes. Le nombre de femmes a sensiblement augmenté, et le nombre de passages les concernant a quasiment doublé par rapport à 2019.

275 Femmes et 610 Hommes

Parmi les personnes isolées, le profil est majoritairement celui des hommes célibataires.

À plus de 95% les personnes qui ont renseigné ces données n'ont pas de logement personnel. Celles qui en disposent sont en fragilité, soit en raison des difficultés pour maintenir leur toit, soit en raison de leur vulnérabilité psychique.

- 40 % sont à la rue ou dans des squats,
- 20 % en hébergement provisoire dans des structures sociales ou médico-sociales
- 40 % sont en hébergement précaire chez des tiers (famille élargie, amis, collocation précaire sans titre)

Répartition de la population sur les différents axes

1.L'espace d'accueil prestations de première nécessité

ACCUEIL ET SERVICES : 885 PERSONNES DONT 610 H. 275 F.

Accueil bienveillant anonyme et immédiat.

L'Espace Accueil a pour objectif d'offrir un lieu ressource à un public en très grande précarité. Il peut y trouver des services et partager des moments de convivialité, d'échanges. Ceci permet la réinscription des personnes dans une forme de socialisation, et de les ramener vers le droit commun par une orientation quand cela est possible.

58 PASSAGES journalier en moyenne (inclus : service collation, douche, vestiaire, laverie, accompagnement social, accueil et orientation vers partenaires, domiciliation, ateliers).

Par rapport aux années antérieures, l'activité a baissée en matière d'accueil, nous l'expliquons pour deux raisons essentielles :

- La première raison est liée aux restrictions gouvernementales et aux modalités justifiant les déplacements du public. Un nombre important de personnes n'ayant pas accès à internet et/ou à une copie papier de justificatif de déplacement ne se présentaient plus dans nos services.
- La deuxième raison est liée à l'absence du public hébergé dans les CHUS, en effet ce public était confiné et autorisé à rester sur leur site d'hébergement pendant la journée.

Notre accueil de jour a toujours effectué l'accompagnement social du public le plus précarisé. Les travailleurs sociaux, effectuent également un diagnostic de la situation de ces personnes hébergées en dispositif d'urgence. Ils élaborent avec ce public un projet individualisé adapté à la situation. En effet leur objectif outre l'accès aux droits est de bien de (re)stimuler et susciter chez la personne le désir d'aller vers un projet d'hébergement d'insertion ou de logement direct et construire un parcours personnalisé visant son autonomie

Le public fréquentant les CHUS a depuis toujours eu un ancrage au sein de notre accueil de jour, les CHUS n'ayant pas une vocation d'hébergement pérenne.

Il est essentiel pour favoriser la prise en compte de ces personnes via l'hébergement ou le logement direct que les partenaires (équipes mobiles de la Croix -Rouge, CHUS) continuent à faciliter l'accès de ce public à l'accueil de jour. Il peut en effet, grâce à la pluridisciplinarité de professionnels présents, retrouver un espace de vie sociale dans lequel les ressources propres de chacun sont mobilisées afin d'un retour au droit commun.

Stella Maris en dépit des conséquences de la pandémie sur l'organisation générale, a contribué auprès du SIAO à l'évaluation sociale des situations de 93 ménages. L'ensemble de ces demandes ont été étudiées en commission technique impliquant tous les partenaires du sociale et du sanitaire , permettant de les inscrire dans une file active pour les prioriser vers les CHRS et les logements adaptés.

Flux de fréquentation sur les quatre dernières années

	2017	2018	2019	2020
HOMMES	23995	25753	21273	9150
FEMMES	2600	2819	2407	4125
TOTAL	26799	28490	23845	13275

Pyramide des âges

Catégorie d'âge des personnes	Nombre	%
18-30 ans	142	16%
31-60 ans	584	66%
61 et plus	159	18%
TOTAL	885	100 %

Comme chaque année, de nombreuses nationalités ont été reçues à Stella Maris, avec autant de langues et de cultures différentes. 45% du public est de nationalité française, nous pouvons observer la relative stabilité sur les 5 dernières années de la répartition proportionnelle des origines des personnes. Concernant les personnes hors union européenne, la population d'origine des pays du Maghreb est majoritaire :14 % d'origine marocaine, 12 % d'origine tunisienne. 15 % du public est d'origine roumaine.

%	2016	2017	2018	2019	2020
Corse	29.6	24	15	30	25
Continent	18.8	21	29	22	20
Union Europ.	18.3	22	29	22	28
Hors Union Europ	33.2	33	27	26	27

Les services gratuits : il est indéniable que les périodes de confinement et l'application de mesures spécifiques à des fins de prévention et de protection des personnes ont eu un impact sur ces services. Certains ont dû être temporairement interrompus, pour d'autres nous avons cherché des solutions d'adaptation.

Service Douche :

- Douche homme : 1108
- Douche femme : 68



Service vestiaire : privilégie la relation à la personne : travail sur l'image de soi, recherche de vêtements adaptés aux situations (ex. recherche d'emploi).

- Vestiaire homme : 362
- Vestiaire femme : 46
- Service laverie : buanderie où laver et sécher son linge
- Laverie homme : 1207
- Laverie femme : 72

Un espace détente et collation : l'organisation de cet espace a été très impacté. Les jeux de société, les tournois d'échecs interrompus, la distribution alimentaire modifiée, plus de mise à disposition des boulangeries, mais proposition de produits et denrées sous emballage scellé pour éviter tout contact lors de manipulations. Le temps de présence dans l'espace a été lui aussi réfléchi, pour permettre à plus de personnes de profiter d'un moment de pause et de calme dans les lieux. Plus d'une cinquantaine de personnes non domiciliées ont aussi un ancrage dans notre accueil de jour. Ils restent des utilisateurs réguliers des services, mais viennent également chercher ces temps d'échanges informels afin de maintenir un lien social.



Une des conditions pour permettre la socialisation du public est de leur permettre d'avoir **accès à internet**. Pour se faire nous proposons la gratuité du réseau wifi via un hotspot pendant 3 heures et pour chaque usager. Ainsi ils peuvent communiquer gratuitement avec leur famille sur les réseaux dédiés.

Ce point d'accès Internet encadré par un agent d'accueil offre également un soutien pour faciliter l'autonomie des personnes face à la dématérialisation des démarches (accès aux organismes en ligne pour actualiser leur situation (pôle emploi, CAF, CPAM, MSA...) pour effectuer des recherches d'emploi et bon nombre d'autres services).

-Le public a aussi l'opportunité d'utiliser une **consigne numérique**, il s'agit d'un coffre-fort dans lequel ils peuvent sauvegarder leurs documents, tels que pièce d'identité, documents administratifs, photos... tout ce qui est important à leurs yeux et qu'ils pourraient perdre du fait de leurs errances.



L'élaboration de bons vestimentaires, garage, meubles, location de véhicules, et alimentaires.

La délivrance des bons alimentaires est un des socles de la création du lien avec le public, il s'agit d'établir un diagnostic ponctuel de la situation sociale et financière du ménage. Ce diagnostic permet d'orienter les bénéficiaires vers les dispositifs alimentaires pour répondre à un besoin de première nécessité.

Il permet aussi de réorienter le public vers un travailleur social de nos services lorsque cela est nécessaire ; une évaluation de la situation sociale est effectuée et un accompagnement social est proposé.

La majorité du public bénéficiaire de ces bons alimentaires est SDF et domiciliée administrativement à Stella Maris, toutefois, l'ancrage territorial de la structure et sa facilité d'accès en matière d'horaire font que des personnes en difficulté, hébergées ou en logement continuent de solliciter nos services sur les aides alimentaires.

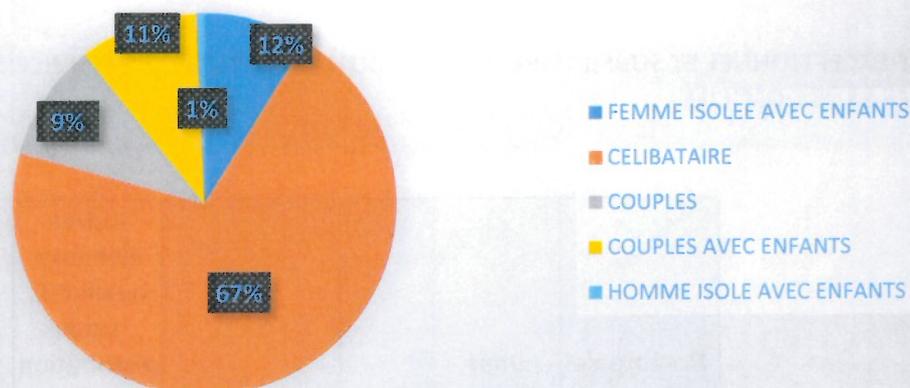
C'est aussi le moyen d'établir un relais et un nouveau point d'ancrage avec les services sociaux de l'UTAS et/ou du CIAS.

L'élaboration de bons alimentaires pour des dispositifs d'aide alimentaire de la ville a concerné **au total 282 ménages**.

Les denrées sont délivrées par deux associations « Présence Bis, et le Secours populaire ».

Association	nb de bons alimentaires délivrés	nb de ménages concernés
Secours populaire	32	26
Présence bis	454	256
Totaux	486	282

TYPOLOGIE DES MENAGES AYANT BÉNÉFICIÉ DES BONS ALIMENTAIRES



Comme le démontre ces données, les difficultés d’approvisionnement et la fermeture au public des associations contribuant à l’aide alimentaire durant certaines périodes à une incidence sur la répartition des orientations.

En effet, nous avons mis en place avec Présence bis une organisation spécifique. Elle pouvait recevoir les personnes en urgence à la suite de l’appel téléphonique du travailleur social avec une prise de rendez-vous rapide pour la distribution d’un colis.

D’autre part, les mesures gouvernementales visant à réduire les inégalités face à la crise, ont permis de ne pas pénaliser les plus vulnérables par compensation de tickets service.

La DDCSPP lors de la période de confinement nous a chargé d’effectuer la distribution de tickets services pour les personnes sans domicile, ayant un ancrage à Stella Maris. En effet les associations d’aide alimentaire ne pouvaient plus ouvrir leur porte au public, pendant les deux périodes de confinement. Le tableau ci-dessous représente la typologie du public ayant pu bénéficier de ces tickets services. Au cours de l’année, nous avons distribué 250 (50 x 5) carnets. Ce tableau est un des 5 tableaux représentatifs du public ayant été ciblé.

DISPOSITIF EXCEPTIONNEL ET SUBSIDIAIRE DE DISTRIBUTION DE TITRES DE SERVICES POUR LES PERSONNES SANS DOMICILE

		Nombre de personnes bénéficiaires	Dont personnes seules	Dont enfants	Modalité de distribution*3	Autres éléments qualitatifs sur la distribution ou l'utilisation	Commentaires éventuels
Localisation du public	À la rue	31	31		Distribution directe des chèques services aux personnes	Diagnostic social préalable à la distribution	Dont 16 sans ressources 15 minima sociaux (ASS, RSA)
Localisation du public	En hébergement	16	16	1			Dont 12 sans ressources (en cours d'acquisition de droits) 4 RSA
Localisation du public	À l'hôtel	1	1				1 sans ressource
Localisation du public	Autre	1	1				1 en camping (1 ASPA)
Localisation du public	Autre	1	1				1 en logement rupture de droit (1 Pension d'invalidité)



2. La domiciliation administrative à Stella maris

DOMICILIATION ADMINISTRATIVE ACTIVE : 835 personnes dont 596 H. 243 F.

La **domiciliation administrative** est aussi une part importante de notre activité, elle permet au public sans domicile fixe d'avoir accès à leurs droits les plus élémentaires (ouverture d'un compte bancaire, domiciliation pôle emploi, caf, cpam...). Pour le public qui utilise ce service, c'est aussi l'occasion d'échanger avec les professionnels lorsqu'ils ouvrent leurs courriers et d'avoir des réponses éclairées quand une situation administrative se complique.

L'entretien de demande est un point de départ qui permet aux travailleurs sociaux un premier lien avec des personnes isolées. Plusieurs entretiens sont menés par les travailleurs sociaux pour réaliser une domiciliation. Ce sont autant d'occasions d'information et de véritables rencontres qui sont à la base de l'aide apportée à ces personnes.

Une fois les entretiens sociaux réalisés, l'examen en réunion d'équipe des situations à caractère d'urgence permet d'apporter d'éventuelles solutions aux problématiques exposées par le demandeur, que ce soit en interne ou par l'articulation avec différents partenaires et acteurs des secteurs d'intervention sociale et sanitaire.



Parmi les 835 personnes domiciliées, 422 nouvelles personnes ont été reçues en tout premier accueil en 2020 et 95 renouvellements de domiciliation ont été réalisés.



Nous comptabilisons en moyenne **58 personnes différentes** qui entrent et sortent quotidiennement de l'accueil de jour.

Parmi les passages enregistrés ceux en lien avec l'activité courrier représentent 450 personnes qui relèvent leurs courriers régulièrement et pour lesquelles un accompagnement est engagé.

Sur 5576 plis reçus, seulement 4653 ont été relevés par ces 450 personnes. Nous pouvons donc considérer que la domiciliation administrative concerne beaucoup de personnes en difficultés toutes n'ont pas un ancrage en matière d'accompagnement social au sein de l'accueil de jour.

Durant cette année particulière parmi les personnes en situation d'hébergement précaire, un nombre important issu de la communauté maghrébine a fait le choix de rejoindre leurs familles dans leurs pays d'origine. Les mesures sanitaires restrictives en termes de circulation entre les pays ont interdit et différé de fait leur retour.

Monsieur X par exemple, nous avait informé d'un départ vers le Maroc en raison de problèmes familiaux, il a été contraint d'y séjourner plusieurs mois, lors de l'interdiction de circulation entre pays.

La modification du contexte économique impactant les secteurs de la restauration, hôtellerie, bâtiment, blanchisserie... a entraîné un retour au pays d'origine de ressortissants de l'union européenne en contrats de travail avec les entreprises locales.

Par exemple, Monsieur Y, habituellement hébergé par son employeur dans un hôtel, a vu son contrat de travail remis en question, l'entreprise ayant dû cesser son activité sur une période importante.





3. La mission d'accompagnement social de Stella Maris

ACCUEIL SOCIAL : 381 personnes dont 272 H. 109 F.

Les travailleurs sociaux ont augmenté leur file active dans le champ de l'insertion sociale, ceci ajoute une plus-value en termes de qualité du travail.

Le pôle accompagnement social est constitué par deux travailleurs sociaux dont la mission est d'abord de susciter la rencontre. Leur travail s'organise autour d'une présence permanente dans l'accueil de jour afin de donner la possibilité à tout moment à la personne d'exprimer une demande. Il se décline de la manière suivante.

- Ils évaluent avec l'utilisateur la nature de ses besoins et valorisent ses potentialités
- Ils accompagnent l'utilisateur afin qu'il recouvre ses droits dans des conditions qui lui seraient favorables.
- Ils orientent et offrent une réponse à la personne accompagnée via le réseau associatif et/ou institutionnel.
- Ils favorisent l'élaboration d'une demande et propose la recherche de solution d'hébergement ou de logement en utilisant la plate-forme SI. SIAO. L'Optimisation de ce lien avec le SIAO et le 115 est caractérisé la mise en place d'une réunion hebdomadaire d'articulation entre l'ensemble des partenaires : maraude, SAMU social, CHUS CROIX ROUGE, hébergement d'urgence SPERENZA et CHRS FALEP.
- Ils prennent en compte la souffrance psychique des usagers et proposent une orientation vers la psychologue de notre service.
- Ils proposent la référence sociale, afin que l'accompagnement puissent être personnalisé, pour se faire l'utilisateur doit être domicilié dans notre structure.

La souplesse d'intervention et son large champ ont permis aux travailleurs sociaux de réaliser **3568 entretiens sociaux** formels permettant de soutenir, d'accompagner, d'orienter et d'élaborer un projet avec **381 personnes**. Il s'agit majoritairement d'hommes (272 H et 109 F). L'accompagnement repose sur une prise en charge globale des besoins de la personne par le biais d'un travail relationnel et éducatif. Il recoupe diverses priorités, l'accès aux droits, aux soins, à l'hébergement-logement et la préparation à l'emploi. Les objectifs sont révisés au quotidien et adaptés non seulement à la demande de la personne mais également au moment où elle est dans la possibilité de l'exprimer. L'accompagnement social à Stella Maris est d'abord centré sur l'ouverture des droits, qu'ils soient financiers, demande de RSA, inscription à Pôle Emploi ou qu'ils soient en lien avec la santé, première immatriculation à la sécurité sociale, demande de CMUC. Ce travail constitue la première réponse faite aux usagers car ces solutions répondent à des besoins primaires.

Le travail est ainsi d'amener progressivement les personnes qui se sentent exclues à exprimer en confiance leurs besoins et leurs attentes.

L'équipe affiche auprès des personnes une disponibilité en continu, ce qui a l'avantage de démystifier la « figure » et les représentations que les personnes se sont forgées du travailleur social mais également du psychologue, du médiateur. L'autre intérêt est de pouvoir s'autoriser à apporter une réponse en temps réel, bien plus adaptée au rapport qu'entretiennent ces personnes avec le temps.

Tous les professionnels ont donc développé une pratique sociale centrée sur la proximité et la réalité des personnes reçues en raison du caractère d'urgence, que revêt souvent leur intervention.

La médiatrice santé travaille de manière concertée avec les travailleurs sociaux de l'accueil de jour, car l'objectif est de constituer une passerelle pour que les personnes reprennent contact avec le système sanitaire de droit commun, de passer le relais quand ils y voient un intérêt pour le public.

L'axe prioritaire du projet de « l'espace accueil-médiation santé » intégré à Stella Maris est de faciliter l'accès aux droits et à la santé. L'ensemble des interventions visent donc à la simplification des démarches pour les plus vulnérables. Le traitement des dossiers de ces personnes doit souvent être accéléré car il ne peut souffrir de longs délais.

La création du poste de médiatrice santé a également amélioré le lien quotidien avec les partenaires en permettant d'y consacrer plus de temps. Elle a facilité la prise en charge qui vise l'accès aux droits, à la prévention, aux soins de notre public.

Son rôle est de se positionner en toute neutralité, elle est l'interface entre le social et le médical, la courroie de transmission entre l'utilisateur et les acteurs du médico-social. Elle facilite les pré-diagnosics du fait des remontées de son observation et grâce au lien quotidien tissé avec les personnes fréquentant l'accueil de jour.

Elle est en relation constante avec la psychologue de la structure qui comme l'ensemble des professionnels participe à la vie du lieu et échange avec chacun au gré des sujets de conversations.

Il est important que la rencontre avec un professionnel puisse aussi se réaliser dans cette forme de cadre informel, en dehors de tout moment et d'espace banalisés.

La création de cette fonction spécifique permet d'aller au-devant des usagers malades afin qu'un processus de soins puisse être réenclenché avec les partenaires de l'intervention sanitaire.

La médiatrice santé a effectué :

- 19 ouvertures de droit au régime général,
- 3 ouvertures de droit AME,
- 37 ouvertures à la Complémentaire Santé Solidaire
- 16 constitutions de dossier MDPH.

Nous ne pouvons pas chiffrer le nombre d'entretiens informels et formels qu'elle a effectués. Mais rien que pour les ouvertures de droit nous pouvons estimer à plus de 230 entretiens, sachant que pour aboutir à un résultat d'ouverture de droit il faut au moins 3 rendez-vous pour finaliser la démarche. Dans le contexte spécifique de l'année les projets d'animation en matière de santé ont dû être mis entre parenthèses. Un gros travail d'information et de sensibilisation auprès des personnes a dû être fait au niveau de l'hygiène et de la prophylaxie de base.

La campagne de vaccination de la grippe par le CEGID et de dépistage ont pu se dérouler positivement.

La médiatrice travaille également en synergie avec la psychologue.

Pour sa part la psychologue a reçu 144 personnes différentes, 363 entretiens formels ont été réalisés, 197 liaisons effectuées avec les partenaires.

- 94 personnes entretenues présentent des problèmes somatiques.
- 91 personnes présentent des troubles psychiatriques.

Parmi elles, 67 personnes différentes ont bénéficié d'une consultation médicale avec le partenaire Médecin Du Monde. (ce qui a représenté 129 consultations sur l'année)

- 16 personnes ont été orientées en médecine libérale
- 25 personnes ont été orientées vers l'hôpital services pass inclus.

L'activité de l'espace santé et l'espace mieux être fait l'objet d'un rapport complémentaire détaillé.

Les personnes accompagnées

On constate près de 60% d'augmentation, avec cette année la population femme qui augmente de 79% par rapport à 2019.



Si le nombre de personnes est en accroissement, moins d'entretiens ont été réalisés. Ce constat peut être mis en rapport avec les périodes de fermeture, l'absence de personnels sur une partie de l'année (chômage partiel, maladie et absence pour garde d'enfants des personnels chargés de l'accompagnement).



Parmi le public de Stella Maris bon nombre de personnes en errance ont des parcours de vie complexes. Leur errance peut-être la conséquence de bouleversement à un moment de leur vie, de ruptures, familiales ou conjugales. Elle trouve une explication dans la combinaison d'un contexte social (absence ou perte d'emploi, absence de logement) et de causes individuelles (maladie, addiction, enfance marquée par un contexte difficile, placement en structure, incarcération...).

61% des personnes sont Sans Domicile Fixe, elles ont une vie dans la rue, dans un monde qui comprend ses propres rites et sa propre temporalité. Plus le temps passé dans la rue est long plus le niveau de résistance est fort. Des conditions de vie rudes, de la violence contribuent à une dégradation de la santé physique et psychique de ces personnes. Pour tenir ? beaucoup ont une consommation régulière d'alcool ou d'autres produits.

26% des personnes sont hébergées chez des tiers. Cet hébergement n'est pas toujours sans contrepartie, et prend parfois la forme d'une location de chambre non déclarée. La majorité des personnes reçues qui ont des revenus, ne pouvant apporter de garantie suffisante à un bailleur privé.

En effet, 17% du public n'a aucune ressource, et si l'on détaille les sources de revenus de l'autre partie du public, on constate que 85% des personnes accompagnées par les travailleurs sociaux perçoivent moins de 1 080 euros par mois. Ce qui constitue le seuil de la pauvreté, estimé en 2020 à 1080 euros pour une personne isolée, seuls quelques personnes ayant un emploi à temps complet et des allocations chômage dépassent péniblement ce seuil.

Répartition par type de ressources

	2020	
	Nb	%
RSA	110	29 %
Sans ressource	66	17%
AAH / PI	53	14%
Retraite	34	9%
Allocations Chômage	46	12%
Emploi / Formation	61	16%
Autres	11	3%
TOTAL	381	

Comparatif avec 2019 : même si le taux ne varie que faiblement, on remarque la forte proportion des personnes au rsa (19% soit 44 personnes en 2019)

On peut constater dans les tableaux qui suivent, que les démarches et les liaisons/orientations en lien avec le logement et l'hébergement prennent une place prédominante dans les actes posés avec les usagers, elles représentent 28% des actions. Le désir des personnes d'avoir « un chez moi » est légitime, nous multiplions donc avec eux les demandes d'hébergement, évaluations sociales transmises au SIAO cette année. La dématérialisation totale des demandes de logements sociaux est un frein important car la plupart des personnes n'ont pas d'accès internet et parfois pas de téléphone.

Les personnes disposant d'un logement sont mises en lien avec les services territoriaux et/ou municipaux à même de les prendre en charge.

Ce relais est organisé en collaboration avec différents travailleurs sociaux (CDC, CIAS, AVDL, IML) lors des périodes d'accès au logement, où lorsque des personnes nous saisissent spontanément, alors qu'elles éprouvent des difficultés dans leur logement.

Toutefois beaucoup de ces personnes sont toujours en lien avec notre accueil de jour car la disponibilité immédiate des travailleurs sociaux permet de ne pas rompre le lien social lorsqu'elles n'ont pas pris de rendez-vous avec les assistants sociaux de leur secteur.

La répartition des entretiens liés à la situation du « logement »

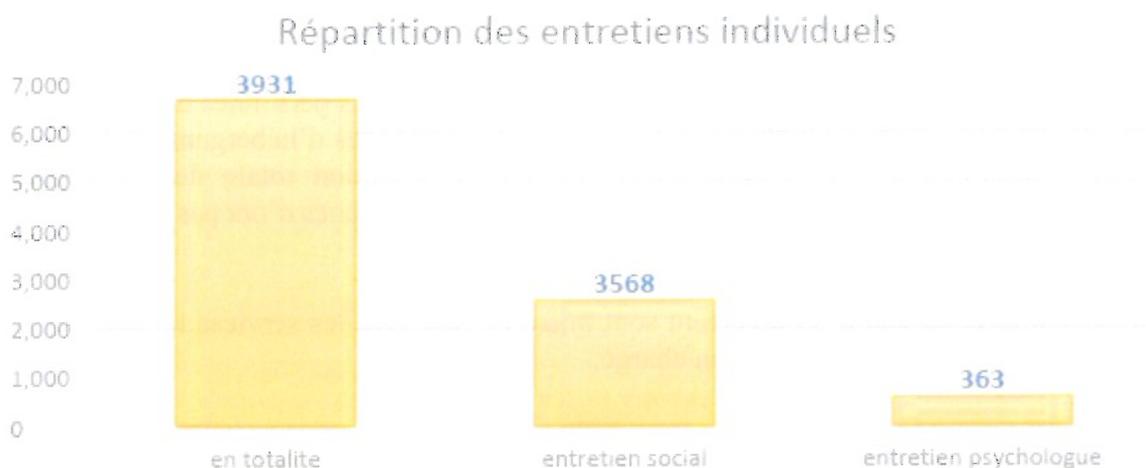
Type d'hébergement et/ou logement	Nb	%
Domicile (logt, chambre...)	42	11
Résidences sociales	4	1
Amis/famille/colocation non déclaré	99	26
CHRS	4	1
SDF (Squat, caravane, CHUS, errance)	232	61
Total	381	

Les entretiens de pré-accueil sont effectués par les agents d'accueil, ils élaborent un premier diagnostic et orientent ensuite vers un travailleur social pour envisager un accompagnement personnalisé.

Les entretiens liés à la domiciliation administrative sont réalisés par les deux travailleurs sociaux. Ils ont également réalisé :

3568 entretiens de suivi. Ce chiffre prend en compte les entretiens d'accueil, d'évaluation et de suivi.

Ce qui équivaut à 3931 entretiens sur l'année la médiatrice santé non comptabilisée + 230 environ



Si l'on constate une baisse globale de 15% par rapport à l'année antérieure (soit -12% entretiens sociaux et -40% entretiens psychologiques) cependant le nombre des démarches entreprises est relativement stable 2570 en 2019, 2561 en 2020.

Actions entreprises dans le cadre des suivis

Démarches	Nombre
liées au logement / hébergement	748
liées à la santé	388
liées à la retraite	72
liées aux prestations sociales/ressources	602
liées à l'identité	52
liées à l'emploi et à la formation	221
liées à la justice	42
liées à la scolarité	...
liées aux impôts	238
Autres* aide à la mobilité,aménagement,assurance,vétérinaire...	198
Total	2561

Dans le cadre des accompagnements, de nombreuses liaisons ou orientations sont réalisés, dont le nombre est en augmentation avec 342 supplémentaires par rapport à 2019 notamment une augmentation de 108% de liaisons en lien avec le logement et 72% avec la santé .

Orientations / liaisons	Nombre
Liées au logement	148
Liées à la santé	112
Liées à la retraite	68
Liées aux prestations sociales/ressources	256
Liées à l'identité	41
Liées à l'emploi/formation	114
Liées à la justice	51
Liées à l'aide sociale (partenaires sociaux)	358
Diverses	168
UMAPPP	358
CHUS	82
CHRS / Action logement / SIAO	287
Total	2043

En amont de la conclusion

Stella Maris est bien un lieu de veille et d'urgence sociale. Son organisation permet d'associer la prise en compte des demandes de mise à l'abri et d'hébergement, à l'accès à un lieu de répit, de services de première nécessité, d'information, d'écoute, d'ouverture de droits et d'accompagnement social.

Nous avons choisi d'illustrer la temporalité des relations qui se construisent à Stella Maris, et le cheminement réalisé ensemble par un exemple.

Il s'agit d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle qui s'est étalé sur près de deux années et qui caractérise bien la réalité du travail mené par notre équipe.

Le début d'accompagnement remonte à mai 2018, Monsieur Paul est alors sans abri, âgé de 44 ans. Il est séparé et père de deux enfants dont il n'a pas la charge, mais pour lesquels il pourrait exercer un droit de visite. Il a été orienté vers nous et pour reprendre ses propos « *par les personnes de la rue* » pour « *avoir une adresse* ». Bien que bénéficiaire du RSA, il ne dispose pas de complémentaire santé.

Dès le premier entretien diagnostique avec le travailleur social, Paul s'est livré très librement sur sa vie personnelle et les nombreuses addictions qui selon ses termes le « rongeaient ». Nous avons pu à ce moment-là affiner notre évaluation, il déclare être en errance depuis 2 ans, date de sa séparation, il vit dans la rue.

A l'énoncé des possibilités d'hébergement d'urgence, il verbalise son refus, nous le ressentons réfractaire à la notion d'accompagnement.

A partir de cet instant, nous avons adapté notre posture avec un premier objectif, établir un lien de confiance.

Monsieur a très rapidement « utilisé » les prestations proposées par notre accueil de jour (cafétéria, buanderie, douche...).

Il a été reçu quotidiennement par l'équipe d'accueil, cette première étape lui a permis de se poser, d'établir ce lien de confiance indispensable à une prise en charge. Le temps qui s'est écoulé avant qu'il n'exprime une demande a été relativement long. Depuis cet instant et à ce jour notre intervention s'est faite sur plusieurs domaines parfois simultanément :

1/ Volet Hébergement / Logement

- Orientation vers le 115,

Nous avons encouragé quotidiennement Monsieur a renouveler son appel jusqu'à son :

- Intégration dans un dispositif d'urgence,

Nous avons maintenu un lien quotidien et soutenu, monsieur avait besoin d'un regard bienveillant lui soit à nouveau porté pour qu'il reprenne contact avec son ancien réseau amical se concrétisant par le :

- Rétablissement de liens amicaux, et l'hébergement par des tiers,

Monsieur avait besoin d'un environnement stable lui permettant de trouver un apaisement. Il a trouvé information et soutien pour faciliter ses démarches de recherche de logements qui ont abouti à un :

- Accès au logement dans le parc privé

Le lien est maintenu, monsieur pose les bases de son projet de vie dans lequel est inclus l'exercice de sa parentalité, le conduisant à envisager un futur dans un logement plus adapté pour recevoir ses enfants.

- Demande de logement social (en cours)

2/ Volet Santé

- Ecoute
 - Liaison consultation Médecin du Monde
 - Lien avec France addiction (anciennement ANPAA2A, l'Equipe Mobile Psychiatrique Précarité (anciennement UMAPP)
 - Orientation vers le Centre Mutualiste pour des soins dentaires
Le soin et l'étayage éducatif seuls étaient insuffisants aussi une demande MDMPH a été instruite
 - Demande d'Allocation Adulte Handicapé en cours

3/ Volet administratif :

- Ouverture de droit complémentaire santé

- Mise à jour et régularité des Déclarations trimestrielles Caf, Trésor Public ainsi que des Déclaration de situation mensuelle Pôle Emploi
- Programmation de l'ouverture de droit Prime d'activité

4/ Volet Financier

- Etablissement de bons alimentaires
- Orientation vers l'assistante sociale du secteur concernant une aide d'urgence exceptionnelle

5/ Volet professionnel

- Au regard de son éligibilité, orientation vers un chantier d'insertion
- Maintien du lien avec la Conseillère en Insertion de la structure d'accueil.

Aujourd'hui Monsieur bénéficie d'un contrat d'insertion. Il a accédé au logement dans le parc privé auprès d'un particulier. Ce logement ne correspond pas à sa composition familiale, c'est pourquoi nous l'accompagnons dans sa demande de logement social. Son objectif étant de recevoir ses enfants.

Cet exemple illustre bien notre mode d'accompagnement qui peut être :

Accueillir, Accompagner, Amener à l'autonomie

Il démontre la complexité des situations qui nécessitent des articulations avec de nombreux partenaires pour une prise en charge aboutie. Mais le tout premier partenaire, c'est Monsieur, sans son adhésion, l'accompagnement ne peut se faire, et c'est bien sur cette capacité des personnes à de nouveau désirer que nous travaillons.

Pour conclure, voici les propos de Monsieur Paul lors d'un récent entretien. Ce dernier avec ses mots, associés d'une gestuelle a déclaré « *Si je regarde en arrière, j'ai progressé dans ma vie, je ne veux plus redescendre* ».



4. L'espace mieux être à Stella Maris

Introduction

C'est un rapport d'activité un peu particulier pour une année très spéciale qui a ouvert bien des pistes de réflexions.

Au-delà des chiffres difficilement comparables, choix a été fait de l'organiser comme un récit chronologique de cette année 2020, mettant en avant les essais, les adaptations et les changements qui s'y sont opérés. Toby NATHAN, ethnopsychiatre et psychanalyste franco-israélien, remarquait justement que, face à cette crise sanitaire, nous avons besoin de mythes et de récits pour mettre en œuvre notre pensée et nous adapter. La perlaboration permet d'adopter des stratégies adaptatives plus efficaces car détachées des fantasmes propres à chacun. (En matière de Covid, on entend tout, du « *il est dans l'air, il est partout, on ne peut rien faire* » à « *Le covid, il a peur de moi* » en passant par toutes les théories complotistes...). Pour le descriptif du rôle habituel du psychologue au sein de l'institution et auprès des partenaires, il convient de se référer aux rapports d'activités précédents.

Le Déroulement de l'année 2020

L'année 2020 avait commencé comme tant d'autres et les cas de grippe en République Populaire de Chine étaient commentés comme le reste des actualités de janvier. La multiplication de ces cas et les nouvelles alarmantes du mois de février induisaient une inquiétude encore abstraite. La Chine, c'est très loin pour qui n'a pas les moyens de voyager. Mais le thème venait dans les conversations avec autant de récurrence que la météo. Cette grippe avait maintenant un nom, Covid 19, et pouvait être pensée. Les plaisanteries qui s'inventaient et circulaient trahissaient l'inquiétude qui commençait à poindre.

Dès le mois de mars, la Covid s'invitait en Corse et plus spécifiquement à Stella Maris (cas contact parmi la communauté évangéliste et agent d'accueil touché). La fermeture des locaux était décidée par la direction générale de la FALEP2A dans un souci de protection des salariés dès le 09/03/20. La consultation de Médecins du Monde devait être maintenue mais le médecin qui l'animait, spécialisé en pneumologie, fut réquisitionné en service Covid puis gravement touché par la maladie et hospitalisé lui-même. Peu de masques, des commandes de gel hydroalcoolique en attente et certains membres de l'équipe étant ou ayant dans leur entourage des personnes « à risques », telle était la situation. La réaction face à cette impuissance a été une inhibition de la pensée, un déni des risques, une forte anxiété, une volonté de trouver des solutions...

Dès le 18/03, les locaux de l'Accueil de Jour étaient fermés au public. Seule l'activité de Domiciliation Administrative était maintenue, avec retrait du courrier à l'extérieur des locaux, grâce à la présence de certains salariés (dont le chef de service) qui incarnaient le dernier lien avec les usagers de Stella Maris.

Dans ce contexte, les projets d'animations en matière de santé et l'activité clinique étaient mis entre parenthèses. Les tentatives pour maintenir un lien avec les patients réguliers n'ont guère été concluantes, essentiellement du fait de la fracture numérique : pas de visio, pas de possibilité

de recharger son portable (C'est l'un des services de l'accueil de jour de permettre aux personnes SDF de recharger leurs téléphones pour pouvoir rester joignables ou contacter les numéros d'urgence tels que le 115, le 15 ou le 18. Même si ces numéros sont gratuits, sans obligation de forfait, il faut avoir de la batterie...).

Difficultés aussi pour les personnes pour se procurer les fameuses attestations qui permettaient de sortir (d'où, lorsqu'on n'a pas de chez soi ?). Difficulté encore lorsqu'on ne sait pas lire ou qu'on maîtrise mal le français... Autant de problèmes auxquels les professionnels devaient faire face et inventer des solutions.

Mais ces changements brutaux du premier confinement ont eu d'autres effets : tous les citoyens étaient soumis à des règles simples face à un ennemi commun. Cette situation écrasait certaines inégalités sociales et élevait au statut de « héros du quotidien » des emplois habituellement oubliés. Chacun réalisait qu'agents d'entretien, caissières et éboueurs étaient essentiels, cadres et ingénieurs, non-essentiels. La société produisait du UN. Les personnes vulnérables avaient la sensation d'appartenir à cette société car soumises souvent à la même adversité.

Pris dans le même mouvement, le psychologue a tenté de maintenir du lien avec les personnes restées sur le terrain et s'est positionné sur les permanences du « N° Sortir de l'Isolement » mis en place par l'ARS et l'IREPS avec plusieurs autres psychologues, travailleurs sociaux, médecins, bénévoles.

Contre toute attente, le premier confinement a été traversé par les personnes souffrant de troubles psychiatriques sans grande angoisse : « *Moi, c'est toute ma vie que je suis confiné* », « *Tout est plus calme, je peux aller en ville, ça fait du bien* », « *Je suis comme tout le monde* ». Effectivement, l'ensemble de la société était accaparé par la mise en place de stratégies adaptatives. Le maintien des droits sociaux sans démarches amenait aussi un sentiment de sécurité. Car l'une des craintes des personnes précaires est la suspension de leurs droits : leur situation est souvent complexe et fluctuante et le calcul des sommes qui leur sont allouées est souvent long. Elles restent plusieurs mois sans revenus ou doivent rembourser des « trop perçus ». Le temps administratif est loin de l'urgence de la rue ou de la précarité.

La réouverture a minima de l'Accueil de Jour au public (jauge à 4 puis 6 personnes) le 18/05 n'autorisait pas de recevoir les personnes en entretien dans les locaux, réduisant à peau de chagrin l'activité d'entretien : les personnes venaient, paraient au plus pressé dans leurs démarches et repartaient, n'ayant qu'un droit de sortie d'une heure. Difficile dans ce contexte de faire du lien...

La possibilité de distribuer des masques, de mettre du gel hydroalcoolique à disposition, d'informer les personnes en plusieurs langues sur les gestes barrière et le déconfinement progressif ont permis de rouvrir progressivement la majorité des services. La remise en place des services a mobilisé énormément d'énergie au niveau de l'équipe pour les adapter aux nouvelles normes sanitaires. Tout était à réinventer (Doit-on servir des boissons ? un petit déjeuner ? Laver le linge ? Quels services administratifs avaient rouvert et selon quelles modalités ?...). Un gros travail d'information et de sensibilisation auprès des personnes a dû être fait par toute l'équipe au niveau de l'hygiène et de la prophylaxie de base. C'est un Vivre Ensemble qu'il fallait réapprendre, avec de nouvelles normes, où l'on dépend de l'autre, cet autre qui est aussi potentiellement dangereux. Les commentaires sur la Covid tenaient lieu de lien social en tant que terrain commun.

Les bureaux pour des entretiens individuels n'ont été rouverts qu'en juillet. L'insouciance générale de l'été a marqué le retour aux problématiques habituelles à l'Accueil de Jour. Beaucoup pensaient que la crise était surmontée et que la vie reprenait. Les inégalités sociales redevenaient visibles et durement ressenties : on commençait à oublier le grand mouvement de solidarité du confinement et on réalisait qu'il n'y aurait pas de monde d'après, juste le monde comme avant, peut-être compliqué par la récession.

La consultation de Médecins du Monde a redémarré le 17/08 dans le local médical, neuf et ergonomique, mis en place juste après le premier confinement.

Les personnes reçues racontaient leur confinement : « *C'était dur de ne sortir qu'une heure par semaine* », « *Il y avait un petit rayon de soleil à la fenêtre pour sécher mes culottes* » « *Ma femme m'a jeté dehors* », « *Heureusement que j'avais le chien* », « *On était enfermés dans les chambres* », « *Et vous ?* »...

L'automne a vu la recrudescence des cas de Covid. Cette rechute a entraîné un découragement traduit par une fatigue générale.

Lors du second confinement, tous les services de l'Accueil de Jour sont restés ouverts. Seules les actions en commun (expositions, conférences, réunions) ont été ajournées.

Le second confinement a impacté essentiellement les personnes sans activité professionnelle. Il a divisé la société en Travailleurs et « Citoyens de Seconde Zone » réduits à l'impuissance puisque travailler était le seul droit qui subsistait. Division aussi de la société en Télétravailleurs (instruits, informatisés et bien payés) et travailleurs pauvres ou précaires (intérimaires, travailleurs saisonniers, employés dans la restauration...). Ces derniers, socialement fragiles ont basculé dans la grande précarité sans avoir l'expérience de la rue. Ces personnes se retrouvaient dans le bureau du psychologue, démunies, perdues et blessées narcissiquement : « *Je ne suis pas comme eux* ».

Subvenir à ses besoins pour une personne sans emploi (colis alimentaire, démarche administrative...) était ardu. La société ne produisait plus ce UN capable de prendre à son compte l'angoisse ou le symptôme. La société, en clivant, ouvrait la voie à « l'intranquilité, l'interprétativité, l'ambivalence ».

Ces tendances étaient renforcées par des informations incomprises et perçues comme paradoxales. La complexité des directives plaçait les personnes en situation de double contrainte, certaines étant jugées comme inapplicables. Le travail du psychologue était souvent de faire passer le discours de la science face aux inquiétudes ou à la perplexité. Des mécanismes de défense psychiques, tels le déni ou la projection, présidaient à la mise en place de conduites inadaptées.

Ces biais cognitifs ont induit clivage et isolement mais surtout une augmentation très nette, comme dans le reste de la société des états anxieux tant en nombre qu'en intensité. Le Moi, déjà accaparé par les multiples adaptations et frustrations avec lesquelles il devait composer, ne pouvait plus faire face à ces nouveaux conflits. Les troubles psychiatriques aussi se révélaient ou s'aggravaient. Les changements constants dans les directives ont mis à mal le cadre de vie de ces personnes (habitudes, ritournelles) élaborées avec les services de soins.

Par contre on ne notait pas d'augmentation des motions dépressives. Les dépressions réactionnelles sont des réactions à des pertes. Une hypothèse de travail serait de supposer que rien n'avait été perdu.

S'en est suivi une forte demande d'entretiens ponctuels pour soulager cette anxiété ou tout au moins en faire part, sans qu'un travail de fond puisse s'engager. Cette tendance semble se poursuivre en 2021.

Le besoin de trouver du sens à ce qui advient est encore une problématique récurrente.

L'inquiétude face à la Covid-19 reste dans le non-dit, voire dans le non-pensé.

Rôle et activité du psychologue auprès des populations et des partenaires.

Le « Prendre Soin »

« Prendre soin », le « care giving » : ce concept peut être utilisé pour saisir la complexité du dispositif de l'Espace Santé, des interactions qui s'y jouent, et du rôle du psychologue en son sein.

Dans cette expression de « prendre soin », le verbe « prendre » interroge. Il sous-entend que celui qui est soigné a quelque chose à offrir à celui qui soigne. Il rend compte d'une dialectique primordiale pour l'élaboration d'un lien avec les populations précaires.

Ces personnes qui se considèrent comme dénuées de tout ou ne possédant rien qu'autrui puisse désirer détiendraient donc quelque chose qui intéresse quelqu'un (le psychologue en l'occurrence) au point qu'on veuille *prendre soin* d'elles ? Ce qui est offert par le professionnel n'est dès lors plus de l'ordre d'un don inconditionnel mais d'un échange puisque quelque chose est proposé en contrepartie. Le troc est équilibré.

Dès lors que la relation est unilatérale, les revendications s'expriment :

* pour les personnes reçues : « *C'est grâce à moi que vous êtes là* » ; « *Vous ne savez pas ce que je vis* » ; « *Vous ne faites jamais rien pour moi* » ; « *Vous n'aidez que les autres* » (Ces autres, qui sont-ils, « Etrangers », « Arabes », « Français », « Corses », « femmes »... ? Il y a toujours un autre). S'y ajoutent le refus de la charité, par orgueil ou idée d'indignité, ou la fierté de parvenir à « *gruger le système* ».

* Pour les professionnels et les bénévoles : « *C'est un manipulateur* », « *Il nous instrumentalise* », « *Il/elle refuse tout* », « *Il/elle met tout en échec* ».

La notion du « prendre soin » modifie radicalement la relation, passant de l'assistantat à la relation d'aide. Ce mode relationnel consiste à analyser avec la personne les freins à la résolution d'une situation problème et de l'accompagner dans la mobilisation de ses ressources internes pour contourner ces freins. C'est tout l'intérêt de l'accompagnement personnalisé.

Se positionner comme pouvant être enseigné par son patient est déjà un acte réparateur pour lui.

Les personnes reçues

Le profil et les structures psychopathologiques des personnes ayant recours à l'espace Mieux Être n'ont guère changés depuis 2019. Les raisons pour lesquelles elles arrivent à l'Accueil de Jour non plus. S'y est pourtant ajoutée, dans le second semestre, une cohorte de travailleurs précaires ou saisonniers jetés dans la rue par la crise du covid et peu préparés à ces conditions de survie. Démunis, anxieux et culpabilisés par ce qu'ils vivaient comme un échec, ils ont nécessité une approche globale, tant éducative (hygiène, prévention), sociale (information et accès aux droits, orientation et propositions d'hébergement) que psychologique (soutien, renarcissisation, orientation pour prescription...)

Dans la quasi-totalité de la population reçue les troubles anxieux se sont accentués durant la même période. Nous n'avons pas d'indicateurs qualitatifs sur le recours aux produits dans les comportements addictifs mais l'ANPAA2A faisait part d'une augmentation des consommations, notamment durant les périodes de confinements.

Le tableau des troubles rencontrés donne des chiffres comparables d'une année sur l'autre puisqu'exprimés en pourcentages.

TABLEAU

(en %)	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Tbles psychiatriques	62.7	55.7	64.1	54.7	51.6	47.6	50.2	48.6
Tbles anxieux	93.1	88.4	93	88.9	95	90.5	91.4	86.1
Tbles dépressifs	58.6	68.5	69.3	68.4	72.2	60.5	62	45.1
Pbl de santé	64.8	81.4	70.5	69.4	70	68.2	68.9	68.75
Pbl avec l'alcool	42.7	39.7	41	34.7	44.4	28.2	37.4	35.4
Conduites addictives *	30.3	33.9	32.9	21.5	28.8	21.7	18.7	18
Difficultés sociales	89.6	89.7	86.1	80.5	92.2	82.9	94.6	86.1

**Le tabagisme n'est pas comptabilisé dans ces conduites qui, si non, avoisineraient les 100%
(Les quotations se font « à l'aveugle » au sens où les pourcentages ne sont calculés et comparés qu'au moment de la rédaction du présent rapport. Les données sont renseignées par la même personne depuis 2007. On ne peut donc pas inférer de biais dans ce sens.)*

Outre l'augmentation prévisible des troubles anxieux, on note une flambée des troubles psychiatriques (essentiellement sous forme de rechute et non de décompensation) → + 7 % (disparition des routines, interruption des suivis ou des traitements...)

L'augmentation des troubles anxieux est aussi très importante, surtout dans le second semestre 2020 → + 4.7 %

La diminution des troubles dépressifs s'explique (à titre d'hypothèse) par la flambée des troubles psychiatriques qui sont, dans leur manifestation, des défenses. La dépression peut être envisagée comme l'état qui précède l'apparition des défenses psychiques, y compris les plus invalidantes. On pourrait regrouper les catégories en troubles anxio-dépressifs mais en perdant en précision et en évacuant le ressenti des personnes

La diminution du pourcentage de personnes présentant des problèmes de santé n'est pas due à un renoncement au soin mais à l'interruption des permanences de Médecins du Monde pendant plusieurs mois (Sans consultation médicale, les malades ont moins de raisons de venir !)

La diminution des conduites addictives est corrélée à l'augmentation du recours à l'alcool : c'est un transfert de population. Celui-ci est probablement lié aux mesures de confinement et aux difficultés d'approvisionnement en produits. Globalement, la consommation semble avoir augmenté durant les périodes de confinement.

Dans cette activité, le psychologue est le dépositaire de l'histoire et des affects de l'autre : il accueille et recueille, conserve ce qui lui est confié sans perdre de vue qu'il n'en est pas propriétaire. Il devra le rendre. Quel que soit ce qu'il reçoit (souvenirs heureux, trauma, souffrance, désir, angoisse, sublimation...) il devra le conserver comme quelque chose de précieux et le restituer.

Ainsi, le « Prendre Soins » proposé par le psychologue va venir en complément des autres services proposés dans l'espace santé : en l'espèce, « l'Accéder aux soins » de la Médiation Santé et le « Dispenser des soins » de l'EMPP et de Médecins du Monde.

Les activités

144 personnes ont été reçues en 2020, ce qui est un chiffre stable par rapport à 2019, alors que les bureaux de l'Accueil de Jour sont restés fermés au public pendant plusieurs semaines.

Il montre la nécessité de ce service pour une certaine population.

Le nombre d'entretien, quant à lui est bien inférieur avec :

131 entretiens formels

217 entretiens informels

15 entretiens téléphoniques

Soit 363 entretiens pour l'année 2020

Par ailleurs on note comme autres activités :

		tel
ADMINISTRATIF	6	1
Rapport d'Activité	18	
REUNION EQUIPE	22	3
REUNION PARTENAIRES	15	4
CELLULE ECOUTE ARS		13
SUIVI EQUIPE	6	8
SUIVI STAGIAIRE	2	
FORMATION EQUIPE	8	
FORMATION CONTINUE	37	11
ELABORATION PROJETS	25	
ACTIVITES DE GROUPE	13	

Les partenaires

Les partenaires internes

Le partenariat avec la Médiation Santé s'est développé, comme annoncé dans le précédent rapport (voir rapport d'activité de la Médiation Santé 2019-2020), avec une répartition claire et opérante des tâches.

	Actions groupales	Actions individuelles	Partenariats
Registre social	Médiateur Santé + Psychologue	Médiateur Santé	Médiateur Santé
Registre somatique	Médiateur Santé + Psychologue	Médiateur Santé + Psychologue	Médiateur Santé + Psychologue
Registre psychologique	Médiateur Santé + Psychologue	Psychologue	Psychologue

Il s'agit donc d'un travail en synergie qui réclame une grande fluidité et une certaine polyvalence. Celles-ci se sont progressivement mises en place dans l'élaboration du projet d'Espace Santé à Stella Maris et de projets ponctuels (Vaccination, dépistages, hygiène alimentaire...). Les points culminants de cette collaboration ont été la réouverture de la permanence de Médecins du Monde (suspendue suite au premier confinement), la campagne de vaccination de la grippe par le CeGID et la grande réussite de la conférence sur « Les Discriminations » dans le cadre des SISM au mois d'octobre 2020 (ou l'Accueil de jour a été le seul à pouvoir proposer une action grâce à la bonne volonté et à l'implication du CDAD2A et du Défenseur des Droits en les personnes de Mme Jacques et de M. Squarcini).

Les orientations entre Médiateur Santé et psychologue se font de manière de plus en plus fluides. Les actions groupales ont été entravées par le contexte sanitaire (limitation du nombre de personnes dans les lieux, report sine die des actions envisagées). Mais elles restent en attente et les contacts avec les partenaires maintenus en espérant des jours meilleurs.

Un labeur quotidien est engagé sur le port du masque et le respect des gestes barrière.

La création de petites animations interactives autour du Mur d'Expression (créé à l'occasion des SISM 2019 grâce au financement de l'action par l'IREPS) s'appuie sur 2 concepts :

- la sublimation qui tend à transformer l'angoisse en anxiété (plus supportable et accessible au traitement) au travers du processus créatif. (On a vu avec la fermeture des lieux culturels que ce registre pouvait être considéré comme essentiel)
- le besoin d'appropriation de l'espace de l'accueil de jour par les personnes le fréquentant.

Les partenaires Extérieurs : 335 liaisons réalisées

LIAISON		tel
UMAPPP	147	
MDM	27	19
ANPAA2A	41	4
HOPITAUX PSY	3	5
HOPITAUX		8
MEDECINE LIB.		3
PSYCHOLOGUE	5	
CHUS/LHSS		11
CDAG		9
CHRS + FRAT	3	8
FALEP	1	5
JUSTICE+CDAD	10	5
ISATIS	2	2
AS	1	
CPAM		1
SAMU/POMPIERS	3	
ASSOC.	1	2
IREPS/CLSM	3	2
MILO		1
autres	2	1
	249	86

* Comme on l'a vu dans la seconde partie, la permanence de Médecins du Monde est restée fermée plusieurs mois. Sa réouverture dans un local adapté a été accueillie avec soulagement par les patients. En 2020, 27 liaisons ont été effectuées avec ce partenaire pour un meilleur accompagnement des personnes ou un travail autour de la demande du patient ou de sa compléance au soin.

Globalement, on dénombre 129 consultations pour 67 personnes différentes. Certaines ont été orientées vers la PASS de l'hôpital ou la médecine libérale. Toutes ont eu une vérification de leurs droits santé et une proposition de rendez-vous avec le médiateur santé si leurs droits devaient être ouverts, maintenus ou aménagés. Certaines ont été orientées vers les LHSS. Toutes ont bénéficié d'un entretien avec le psychologue.

* L'ANPAA2A, avec son CARRUD et son CSAPA, est à la croisée de ces chemins (Prendre soin – Accéder aux soins – Dispenser des soins). Sa permanence hebdomadaire semble incontournable. En 2020, 41 liaisons ont été effectuées avec ce partenaire concernant des personnes fréquentant ou ayant fréquenté l'accueil de jour. Le maintien du lien et le retour vers le soin sont importants dans ce domaine. Cette permanence, même si elle occasionne assez peu d'entretiens in situ, facilite l'orientation des personnes vers le CARRUD (notamment pour l'obtention de matériel stérile) et leur inscription dans un parcours de soin par rapport à leur conduite addictive.

* Il en va de même pour le CDAD : les personnes sont reçues lors de cette permanence. Elles se rendent plus facilement aux permanences au Tribunal pour les entretiens suivants.

* L'EMPP, anciennement UMAPP, reste un partenaire majeur comme en atteste le nombre de liaisons (147 pour 2020). Là aussi, prises en charge conjointes, retour au soin, besoin de rendez-vous, facilitation des hospitalisations ou de la sortie d'hospitalisation, compléance au soin... les intrications sont multiples.

La tentative de suivi à distance durant le 1^{er} confinement, dans le respect de la méthodologie prescrite par le Syndicat National des Psychologues, n'a pas été concluante. Le maintien des thérapies en cours s'est révélé difficile et les nouvelles thérapies quasi-inexistantes. Si la e-médecine devait tendre à se généraliser comme cela est préconisé actuellement, cette tendance éloignerait encore plus les personnes vulnérables des dispositifs de droit commun.

Si l'on reprend la théorie des 3 V de Méhrabian, la communication est Verbale à 7%, Vocale à 38%, Visuelle 55%. La majeure partie de la communication est non verbale (y compris la posture et les odeurs) Celle-ci est difficilement transmise par les outils de la e-médecine. La fracture numérique ne fait que s'ajouter à cette limite.

Thérapies comme enseignements nécessitent la présence des différents protagonistes. On ne fait pas « œuvre humaine commune » à distance. Le désarroi des étudiants en est un autre stigmate.

De nombreux projets d'animation restent en suspens et attendent des conditions plus favorables pour voir le jour.

*« Trop de gens ont décidé de se passer de la générosité pour pratiquer la charité »
« La Chute », Albert Camus.
Et il nous a fallu bien des efforts pour continuer à penser !*

CONCLUSION

Stella Maris a maintenu ses activités de domiciliation et de soutien pour venir en aide aux plus démunis. Nous avons gardé en cette période particulière, des liens avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs afin de se mobiliser ensemble face à cette pandémie. Durant l'année écoulée, c'est l'accompagnement social et à la santé qui a été privilégié, et ce afin de maintenir les droits sociaux et le lien social avec les usagers, concomitamment à la mise en place des actions de prévention autour du Covid-19.

Il semblerait que les difficultés que nous avons dû affronter en 2020, se poursuivent en 2021. Ce qui a été vécu, a été d'autant plus violent pour les personnes que nous recevons, empêchant un nombre important de sortir de la précarité, précipitant une partie du public dans un isolement terrible.

L'accroissement du nombre de nouvelles personnes rencontrées durant l'année présage d'un glissement de situations fragiles vers une précarisation dont nous n'avons pour l'instant qu'aperçu les effets, comme le souligne le constat d'une recrudescence de demandes autour de l'alimentaire (colis alimentaire et chèques service).

La veille sur les situations d'urgence et la réactivité professionnelle a permis de traiter des situations de plus en plus complexes. Stella Maris est en effet un espace où les complémentarités professionnelles prennent tout leur sens.

Pouvoir s'appuyer sur une approche interdisciplinaire aide à comprendre la complexité de la problématique d'une personne et imaginer des modalités d'intervention harmonisées, nous poursuivrons en 2021 les projets communs avec nos partenaires et maintiendront ce qui est **l'essentiel la rencontre avec l'autre.**

Elle est indispensable pour sensibiliser les personnes sur les mesures et les conseils utiles pour se préserver. C'est pourquoi, si la situation sanitaire le permet nous renforcerons des propositions de temps collectifs et d'activités, car la relation qui est possible dans ces espaces est différente et nous permet d'aller plus loin dans l'accompagnement proposé.

Les temps collectifs en donnant l'occasion aux bénéficiaires de Stella Maris de mieux se rencontrer, et d'appréhender autrement la différence, participent à rompre leur isolement. Ils permettent de renforcer l'écoute et le soutien moral et psychologique en développant des possibilités d'engagement, de prise d'initiative et de prise en compte de la parole des usagers. C'est sur ce dernier point que nous mettrons l'accent en 2021, en engageant un travail avec l'équipe et les bénéficiaires, centré sur le développement du pouvoir d'agir.